

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

**2017 DAC 829** Subvention d'investissement (16 300 000 euros) pour l'Etablissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu la délibération 2012 SG 153 - DAC 506, en date des 19 et 20 juin 2012, par laquelle est créé un établissement public local, dénommé Paris Musées (régie personnalisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière) à caractère administratif chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 16,3 millions d'euros intégrant une enveloppe de 1 million d'euros pour l'acquisition des œuvres d'art à l'établissement public Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est attribuée à l'établissement public Paris Musées, au titre de l'année 2017, une subvention d'investissement d'un montant maximum de 16.300.000 euros intégrant une enveloppe ferme de 1.000.000 d'euros pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées le budget d'investissement 2017 et suivants de la Ville de Paris, au chapitre 204, nature 2041632.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**

